

Mail du 19/12/2022 - Nathalie ROBIN

Bonjour,

Je vous écris dans le cadre de l'enquête publique relative à l'activité de la société ACJTP exerçant dans le PA de l'Erette à HERIC.

Je tenais à partager mes remarques et inquiétudes, en tant que salariée et responsable QSE de l'entreprise Ludovic Bougo Décoration, riveraine de ACJTP et installée dans la zone depuis 2004.

Dès l'installation de l'activité, nous avons alerté la CCEG et fait part des différentes nuisances que nous subissons et pour lesquelles nous n'avons noté à ce jour aucune amélioration.

Nos bâtiments et nos véhicules sont constamment recouverts de poussières, nous obligeant à des opérations de nettoyage plus fréquentes par crainte d'une corrosion des surfaces.

Dans le cadre des protocoles mis en place face à la pandémie de la COVID-19, nous devons ventiler nos locaux régulièrement, laissant alors entrer ces mêmes poussières.

Nos bureaux en sont également constamment recouverts, occasionnant de plus en plus de gêne auprès des personnes exposées : toux, éternuements, irritations oculaires, ... Ces symptômes disparaissant lors des périodes de congés...

Cet état de saleté permanent va complètement à l'encontre de l'image de notre entreprise, alors que nous recevons régulièrement des clients dans notre showroom !

Les matériaux concassés sont issus de la déconstruction. Nous nous interrogeons sur leur nature et leur composition...

Quel sera l'impact à long terme ? Pour notre santé ? Pour nos infrastructures ? Pour l'environnement et la biodiversité de la zone ?

Vous n'êtes pas sans savoir qu'aujourd'hui l'impact des poussières de silice (issues du ciment en particulier) est étudié de près par les autorités de santé. Pouvons-nous être certains de l'absence d'amiante dans les matériaux reçus ?

Dans le cadre de notre politique RSE, nous souhaitions installer des ruches. Malheureusement l'installation a dû se faire sur un autre terrain en dehors de la zone, l'apiculteur ayant estimé que les nuisances étaient incompatibles avec la mise en place de ruches !

En début d'année, nous avons agrandi nos bureaux par surélévation.

A l'étage, lorsque le concasseur est en fonctionnement, nous ressentons fortement des vibrations, le mobilier tremble. Nous pouvons observer l'eau bouger dans une bouteille !

Hormis l'inconfort de travail incontestable, qu'en est-il de l'impact sur nos bâtiments ?

Il semble inconcevable d'autoriser une telle activité au sein d'une zone déjà établie.

En tant que responsable QSE, je ne peux pas comprendre que l'on permette la survenue de nouveaux risques contre lesquels nous ne pourrions pas ou peu agir.

Certaine de l'intérêt que vous porterez mon courrier et restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Bien cordialement,

Nathalie ROBIN